

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le mardi 2 juillet 2019 à 19 h, au centre de loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le conseil devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande sera aussi soumise au CCU pour recommandation :

PREMIÈRE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON-MOBILE
LOT # 3 476 869
162, BOUL. BLAIS OUEST
BERTHIER-SUR-MER, QC
G0R 1E0

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME D'IMPLANTATION DANS LA ZONE Rr.1 :

- GRILLE DES SPÉCIFICATIONS N°15 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE : LA MARGE AVANT MINIMALE EST DE 7 MÈTRES, MAIS DE 6,02 MÈTRE POUR LE PROJET PROPOSÉ.

LE PROJET CONTREVIENT AUX NORMES AU SUJET DES CARACTÉRISTIQUES SE RAPPORTANT AUX USAGES ACCESSOIRES :

- ARTICLE 5.5.3.3 : UNE MAISON MOBILE IMPLANTÉE SUR UN TERRAIN D'UNE SUPERFICIE INFÉRIEURE À 700 M² NE PEUT AVOIR UNE ANNEXE S'IL Y A DÉJÀ PRÉSENCE D'UNE REMISE OU D'UN GARAGE.

LE PROJET EST ÉGALEMENT SOUMIS AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 27^{ième} jour de mai deux mille dix-neuf.



Martin Turgeon



Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies, aux endroits désignés par le Conseil entre seize heure et dix-sept heure de l'après-midi, le vingt-septième jour de mai 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-septième jour de mai deux mille dix-neuf.

Signé : 

Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier